

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-22-0545 du 19/01/2022

Arrêté du 10 janvier 2022

ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte affectation d'un administrateur des Finances publiques.

Date d'application : 15/02/2022

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES



Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ

portant affectation d'un administrateur des Finances publiques

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE,
EN CHARGE DES COMPTES PUBLICS,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 2 février 2018 portant fixation des cautionnements à constituer par les comptables de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu la demande de l'intéressé.

ARRÊTE :

Article premier : M. Frédéric FIORE, administrateur des Finances publiques 5^{ème} échelon, affecté en qualité de comptable, responsable de la trésorerie de Nice Municipale, est affecté en qualité de comptable, responsable de la papeterie régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur à compter du 15 février 2022.

Article 2 : Le cautionnement du comptable ci-dessus désigné est fixé dans les conditions prévues par l'arrêté du 2 février 2018 portant fixation des cautionnements à constituer par les comptables de la Direction générale des Finances publiques.

Article 3 : Le Directeur général des Finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 10 JANVIER 2022

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES,
CHEF DU BUREAU RH-1B PAR INTÉRIM,

MARIE-ÉLISABETH GOULLIN

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756